

## PECHE : interdiction temporaire des coquillages sur une partie de la baie du mont Saint-Michel

La [PREFECTURE DE DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE](#) a annoncé le 11 janvier 2024 une interdiction temporaire de la pêche, la récolte et la commercialisation de l'ensemble des coquillages sur une partie ouest de la baie du mont Saint-Michel en raison de cas de « toxi-infections alimentaires collectives ». Des analyses confirment la présence de norovirus dans cette zone.